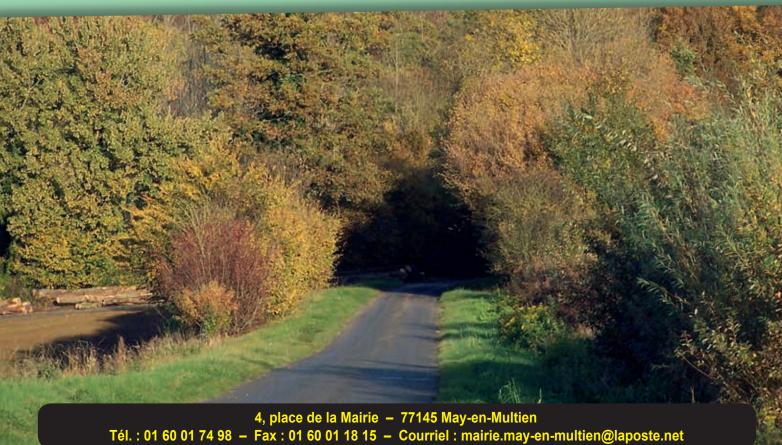


# «Regards



# sur May"



## LE MOT DU MAIRE

« J'étais loin de penser en me lançant dans l'aventure d'une campagne municipale que j'allais être confronté, dès ma prise de fonction, à une crise sanitaire et économique d'une telle ampleur.

Maire de notre beau village depuis le 23 mai 2020, je tiens à remercier en premier lieu l'ensemble des habitants, pour m'avoir permis de réaliser ce souhait. Il est né de diverses réflexions personnelles et professionnelles.

J'ai fait le choix de m'entourer d'une équipe constituée d'anciens et de nouveaux élus qui apportent une expérience, une maîtrise et une disponibilité, indispensables à la bonne gestion d'une commune. Comme je l'ai indiqué avant les élections, nous le ferons avec humilité, sincérité en souhaitant que les discussions et débats avec les habitants se fassent dans le respect et l'écoute de tous.

Notre mandat commence dans des circonstances très particulières, et la situation mérite de conserver toute la vigilance dans nos comportements individuels et collectifs. Les commissions sont composées, à nous de travailler ensemble pour MAY.

Un point sur les différents travaux :

- Une remise en état de la fontaine du cimetière (suite au vol de cet été) est en cours par Xavier et un bénévole de la commune (merci à lui !), des travaux de serrurerie ont été réalisés sur les portails, et une nouvelle allée sera aménagée.
- Certaines parties de voiries ont été réparées, et nous savons qu'il y en a encore beaucoup sur lesquelles nous interviendrons.
- Le démantèlement des émetteurs Orange (actuellement installés sur le château d'eau) est prévu à moyen terme. Pour anticiper celui-ci, j'ai repris le dossier que mon prédécesseur Pascal Meheut m'a transmis. Un pylône sera érigé en début d'année entre le terrain de football et le cimetière. L'installation de ce pylône générera des recettes de fonctionnement pour la commune pour une durée minimale de douze ans.
- L'arrivée de la fibre optique se rapproche à grand pas dans notre commune, une éligibilité est prévue au deuxième semestre 2021. Etant donné que nous ne gérons pas directement ces travaux, je reste prudent sur les dates.
- Un panneau à affichage numérique sera installé prochainement, rue de Soissons. Ce panneau est financé par la CCPO, un espace information sera réservé pour la commune.

En vous remerciant une fois de plus pour votre confiance, et en souhaitant que vous preniez tous soin de vous, soyons solidaires, respectons les gestes barrières et protégeons nous collectivement.

Bien à vous. »

Votre maire, Gilles Colmant



### SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	2
LE CONSEIL MUNICIPAL	
L'équipe municipale Urbanisme	
INFORMATIONS MAIRIE	
Urbanisme (suite)	4 4 4 4
ENFANCE ET SCOLARITÉ	
Restauration scolaire  La vie de l'école  Les parents élus  Accueil périscolaire  Les Petits Mahouyots	6 6 6
LA VIE DES ASSOCIATIONS	
Association familiale et rurale (bibliothèque) Football Club de May Club de la détente Un petit coin d'artistes	7 7
UN PEU D'HISTOIRE	
Saint-Faron	8
NUMÉROS UTILES	8

#### CONSEIL MUNICIPAL

# L'équipe municipale



Gilles Colmant



Francine Thiery
Première adjointe



Marie-Hélène Rabelle Seconde adjointe



François Brochet
Troisième adjoint



Philippe Allembach



Chantal Bergandy



Jean Henri Borentin



Eric Ducreau



Alain Forestier



Caroline Fourmanoir



Charles Garnier



Virginie Guesdon



Marie-Thérèse Rivière



Michaël Rubens



Arnaud Simonet

### URBANISME

#### Travaux soumis au dépôt d'une déclaration préalable :

• Création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.).

Parfois soumise à une taxe d'aménagement puis augmentation de l'impôt foncier selon les dimensions du projet.

- Ravalement et modification de façade ou/et de toiture (couleurs, ouvertures, nouvelles fenêtres de toit, ...),
- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- construction de piscine non couverte de 10 à 100 m²,
- construction des équipements liés à la climatisation ou

aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti...

#### Travaux soumis au dépôt d'un permis de construire :

- construction ou agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes de plus de 20 m²,
- changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

A noter: la commune étant située dans un périmètre de protection de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, tous les travaux précités sont également soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

#### Travaux nécessitant une autorisation de la mairie :

- Pose d'un échafaudage ou d'une benne sur la voie publique,
- stationnement de véhicule de chantier sur la voie publique.

Suite page 4

#### INFORMATIONS MAIRIE

#### **URBANISME**

Suite de la page 3

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit passible de 3 750 € d'amende au minimum et de poursuites pénales. Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République. Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux. Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution, comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

#### **ETAT CIVIL**

#### Naissances:

Lya SPECQ, née le 28 février 2020 Joany FLAHAUT, née le 18 mars 2020 Mathis MANGIN, né le 19 juin 2020

#### Décès :

Jean-Paul GOBLET, 67 ans Julien LAINÉ, 29 ans Jean-Claude PETITFRÈRE, 74 ans Yannick CHANU, 69 ans

#### HORAIRES DES TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils bruyants (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, scie...) s'effectuent:

- Jours ouvrés : de 7 h à 20 h

- Samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30

- Dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h





#### **REMERCIEMENTS**

La municipalité tient à remercier chaleureusement Monsieur Michel KOZIAR pour son don de chrysanthèmes à la commune.

#### **CADEAUX DE NOËL**



En raison de la crise sanitaire, la municipalité vous informe que cette année la distribution des cadeaux se fera de manière exceptionnelle à la salle des associations ; les samedis 5 et 12 dé-

associations; les samedis 5 et 12 décembre 2020, de 10 h à 12 h 30. Passé ces dates, il seront à retirer à la mairie avant le 29 janvier 2021.

En espérant que les festivités pourront être organisées à la fin de l'année prochaine.

#### RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire. Tous les jeunes gens, filles et garçons, de nationalité française, sont priés de se faire recenser en mairie, après la date anniversaire de leurs 16 ans et le dernier jour du 3° mois qui suit celui de l'anniversaire. Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents. Sont concernés cette année, celles et ceux nés en 2003.

#### **NOUVEAUX ARRIVANTS A MAY-EN-MULTIEN**

Vous venez d'emménager sur la commune de May-en-Multien, pensez à venir vous présenter en mairie et à vous inscrire sur les listes électorales.



#### BOÎTE AUX LETTRES DU PÈRE NOËL

La boîte aux lettres du Père Noël est arrivée pour le plus grand bonheur des enfants! Le Père Noël l'a déposée devant la mairie le lundi 16 novembre et elle sera récupérée le lundi 14 décembre 2020. Tous les enfants peuvent déposer leur lettre au Père Noël...

#### A VOS AGENDAS!

Le recensement de la population se déroulera à May-en-Multien du 21 janvier au 20 février 2021.

C'est simple: un agent recenseur, recruté par la mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous, dans le respect des règles sanitaires.

*C'est sûr :* le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés ni conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

www.le-recensement-et-moi.fr

#### **COORDONNÉES ET HORAIRES**

Mairie - 4, place de la Mairie, 77145 May-en-Multien

Tél.: 01 60 01 74 98 Fax: 01 60 01 18 15

www.may-en-multien.fr (en construction)

#### Horaires d'ouverture :

 Lundi
 15 h - 18 h

 Mardi
 15 h - 18 h

 Mercredi
 Fermée

 Jeudi
 15 h - 18 h

Les élus reçoivent sur RDV de 18 h à 19 h 30

Vendredi 13 h - 16 h

Samedi 9 h - 12 h (premier samedi du mois)

Ecole du Mail Fleuri Tél.: 01 60 01 10 08

**Bureau de Poste** Tél. : 01 60 01 66 04

Horaires d'ouverture :

Lundi - mardi - jeudi - vendredi : 15 h 45 - 18 h 30

Samedi : 9 h - 11 h 45 Fermé le mercredi

#### **ENFANCE et SCOLARITÉ**

#### **RESTAURATION SCOLAIRE**

Malgré un contexte « covidal » particulier, la rentrée scolaire s'est bien déroulée. La commune a mis tout en œuvre afin que les enfants soient accueillis dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire. A l'école, à la cantine, à l'accueil périscolaire, plus que jamais et conformément au protocole sanitaire national, les gestes barrières sont de rigueur. Le port du masque est obligatoire, les mains des enfants sont lavées autant de fois que nécessaire, les locaux sont régulièrement aérés. L'entretien des espaces et des matériels est réalisé suivant les fiches techniques du protocole sanitaire national initial. Pour la sécurité de chacun, il est également interdit de rentrer dans l'école pour emmener ou récupérer les enfants et il est recommandé aux familles d'éviter les rassemblements devant l'établissement.

Cette année, 74 familles et 93 enfants sont concernés par la restauration scolaire. Quotidiennement, en moyenne, 55 enfants sont accueillis suivant deux services : les PS/MS/GS/CP déjeunent entre 11 h 45 et 12 h 30, les CE/CM de 12 h 30 à 13 h 15. Les enfants sont encadrés par Lucia Martin qui est aussi notre cantinière, Maria Mulot, Nadine Thioux, Juana Munoz et Karine Patron.

Compte tenu de la crise sanitaire, la municipalité a décidé de mettre un personnel supplémentaire pendant la pause méridienne et au périscolaire afin de respecter les groupes classes, d'éviter ainsi le brassage d'enfants et lutter contre la propagation du virus. La salle de restauration est donc organisée dans ce sens, chaque enfant étant séparé d'un mètre. Les déplacements des enfants sont limités pendant le temps du repas. Les enfants déjeunent chaque jour à la même table et à la même place.

Le port du masque étant obligatoire à partir de 6 ans, il est demandé aux familles de privilégier ceux à usage unique, qui sont jetés au moment de l'accueil à la cantine. A la sortie de celle-ci, les enfants bénéficient d'un masque, offert par la municipalité. Cette démarche ne concerne pas les enfants qui portent des masques en tissu.

Après le repas, les enfants peuvent être accueillis, toujours par groupes/classes dans la salle de motricité, la salle de classe inoccupée, la bibliothèque, ou aussi la salle du Mille-Club si besoin où des jeux leurs sont proposés.

La préparation et la livraison des repas en liaison froide sont confiées à Api Restauration par délibération du conseil municipal. Les repas proposés sont équilibrés et variés avec des produits frais, des fruits et des légumes de saison. Les produits bios et locaux font également partie du cahier des charges. Conformément à la loi EGalim (Etats Géneraux de l'alimentation), dont l'objectif premier est de promouvoir les protéines végétales, un repas végétarien est proposé aux enfants chaque semaine.

La commission des menus animée par une diététicienne de Api Restauration se réunit tous les 2 mois Elle est composée d'élus, de parents élus mais aussi d'enfants qui se font une grande joie de participer! Les objectifs de cette commission sont de veiller au bon déroulement du service, de définir les repas dans le respect de l'équipe alimentaire,

de prendre en considération les remarques faites par les enfants et les parents sur les menus consommés précédemment. Elle permet également d'informer les membres de la commission sur des actions futures (lutte contre le gaspillage alimentaire, animations ludiques auprès des enfants). Les menus sont accessibles via le portail famille du logiciel 3D OUEST mais aussi grâce au portail Web de Api Restauration « C'est prêt » qui permet également de prendre connaissance des ingrédients et des allergènes présents dans les plats proposés. Le lien permettant l'accès à l'application est en ligne dans l'espace « documents » du portail famille 3D OUEST.

Les familles peuvent réserver, par le biais du portail famille, les repas et temps d'accueil périscolaire jusqu'au jeudi 12h pour la semaine suivante. Pour le bon déroulement du service, il est rappelé qu'il est possible de commander ou d'annuler des repas pour la semaine en cours UNIQUEMENT en cas de nécessité majeure (rendez-vous médical ou paramédical, pôle emploi, maladie...). Un délai de 48 h est obligatoire.

Afin de limiter le nombre d'enfants présents à la cantine et favoriser la sécurité sanitaire de tous, il est conseillé aux familles qui n'ont pas d'activité professionnelle de récupérer leur(s) enfant(s) à 11 h 30 et à 16 h 30.

Prenez-soin de vous et de votre entourage. Les gestes barrières sont primordiaux. Ne les oubliez pas !

Francine Thiery



#### **ENFANCE et SCOLARITÉ**

#### LA VIE DE L'ÉCOLE

Voici l'équipe enseignante et la structure de l'école 2020/2021 :

- PS/MS: M<sup>me</sup> Vasseur, directrice, déchargée de classe le lundi par M<sup>me</sup> Cortes Margaux : 29 élèves (17 PS et 12 MS), ATSEM : Juana Munoz.
- GS/CP: M<sup>me</sup> Eriavac, 20 élèves (9 GS et 11 CP).
- CE1/CE2: M<sup>me</sup> Allembach, 25 élèves (11 CE1 et 14 CE2), déchargée de classe le jeudi par M<sup>me</sup> Trinquet.
- CM1/CM2 : M<sup>me</sup> Frobert 27 élèves (14 CM1 et 13 CM2), déchargée de classe le vendredi par M<sup>me</sup> Trinquet.

Soit 101 élèves (38 maternelles et 63 élémentaires).

Je suis déchargée de classe le lundi, donc je suis plus disponible ce jour-là. Je ne réponds pas au téléphone quand je suis en classe mais le répondeur est activé et j'écoute les messages aux intercours (récréation, pause méridienne), n'hésitez pas à me laisser un message.

En conformité avec les textes officiels et le règlement intérieur de l'école, toute absence doit être signalée par téléphone (répondeur) ou par courrier à l'école, et l'élève doit en plus impérativement remettre un justificatif écrit (mot des parents ou du médecin) dès son retour à l'école. Les parents sont responsables du manquement à l'assiduité de leur enfant. A partir de 4 demi-journées d'absences non excusées dans le mois, je dois faire un signalement d'absentéisme à l'Inspection académique.

Dans le cadre du plan Vigipirate « alerte-attentat », je vous rappelle qu'il est interdit de se garer devant le portail (côté mairie) pendant les heures d'ouverture de l'école. En outre, ce portail constitue l'accès pompiers.

Par ailleurs, les attroupements devant l'école sont interdits. Je vous remercie de votre compréhension.

Bonne année scolaire malgré ce contexte sanitaire et sécuritaire.

Mme Vasseur, directrice



#### LES PARENTS ÉLUS

#### Chers parents,

C'est dans un contexte plutôt particulier que nos élèves ont repris le chemin de l'école pour cette nouvelle année scolaire. C'est d'ailleurs dans ces mêmes conditions que l'année précédente s'est achevée. Nous tenons à saluer l'implication de nos institutrices dans la mise en place et le suivi du travail à distance avec les familles.

Nous remercions les enseignantes, les animatrices du périscolaire, l'équipe municipale et le personnel communal qui ont veillé scrupuleusement à l'application du protocole sanitaire dans notre école.

Au vu des conditions sanitaires, nous ne prévoyons aucune manifestation pour le moment mais nous ne manquerons pas d'en organiser dès que possible!

Nous restons à votre écoute pour échanger sur l'école, la restauration scolaire et le périscolaire. N'hésitez pas à nous solliciter par mail à **parentselus.may@gmail.com**.

A bientôt!

#### **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**



Chers parents,

Nous vous rappelons le numéro de téléphone du périscolaire et l'adresse mail :

- 06 71 16 43 21
- alsh.mayenmultien@leolagrange.org

L'application Kidizz va être remise en route. Nous vous donnerons les indications à suivre très prochainement.

Voici quelques photos des réalisations faites par vos enfants.

L'équipe d'animation.

















#### LES PETITS MAHOUYOTS

Après une fin d'année mouvementée et quelque peu perturbée, la micro-crèche a repris ses activités... presque normalement!





Coloriage d'automne, enfilage de perles et collage de papier, ... et bien d'autres, pour développer la motricité fine, la préhension, la concentration, le language, etc.; tout en s'amusant avec les copains!

#### A bientôt pour de nouvelles aventures!

L'association Graines de nos villages (loi 1901) a créé et gère les micro-crèches de May en Multien et de Puisieux.

Elles sont ouvertes du lundi au vendredi de 7 h à 19 h et accueillent tous les enfants de 3 mois à leur entrée à l'école, en halte-garderie ou en accueil régulier.

Renseignez-vous au 01 64 34 12 49.

#### LA VIE DES ASSOCIATIONS

# ASSOCIATION FAMILIALE ET RURALE - BIBLIOTHÈQUE

Notre bibliothèque communale et scolaire propose un choix de livres pour grands et petits lors des deux permanences hebdomadaires :

- le mercredi de 16 h à 18 h 30,
- le samedi de 11 h à 12 h 30.

Durant les vacances scolaires, les permanences gardées ou supprimées sont affichées devant la bibliothèque.

Vous pouvez emprunter 3 livres par personne pour 3 semaines maximum.

L'adhésion à l'association qui gère la bibliothèque est un apport financier pour l'achat de nouveautés mais aussi un encouragement pour les bénévoles. La prise d'adhésion valable pour 2021 peut se faire dès maintenant.

L'adhésion donne droit aux prêts gratuits :  $9 \in$  pour une famille,  $7 \in$  pour un adulte,  $2 \in$  pour un enfant non scolarisé à May ou un adolescent, gratuité pour les enfants de l'école.

Nous essayons de répondre aux demandes des lecteurs en réservant les livres demandés à la Médiathèque de Melun ou en les achetant, alors n'hésitez pas à nous faire des suggestions.

Nous sommes toujours preneurs de vos dons de livres. Quelques-uns rejoindront les rayons de la bibliothèque, les autres seront vendus à la brocante de septembre.

Comme beaucoup d'associations, nous avons suspendu notre activité pendant le confinement. Depuis, nous reprenons les permanences d'accueil du public et les échanges avec l'école sous forme de mise à disposition de cartons de livres dans les classes ou de « mise au repos » des livres manipulés par les enfants, avant de les remettre en circuit. Nous devrions changer de logiciel de gestion en novembre ce qui facilitera le lien avec nos lecteurs (nouveautés, rappels pour les retards et cotisations).

Le port du masque pour les adultes et ados et le nettoyage des mains au gel pour tous sont obligatoires.

Au plaisir de vous voir bientôt à la bibliothèque pour un temps de convivialité et d'échange autour des livres !!!

Les bénévoles de la bibliothèque

#### **FOOTBALL CLUB DE MAY**

Chers Mahouyots et Mahouyottes,



Devant l'évolution de la situation sanitaire et les nouvelles restrictions, les entraînements et compétitions sont suspendus jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020, enfin nous espérons pouvoir reprendre après cette date-là.

Cette année nous avons engagé une équipe U8-U9, une équipe vétéran et nous avons renouvelé l'entente avec le club du Plessis-Placy pour l'équipe senior.

Si la situation le permet, nous organiserons les 27 mars 2021 et 4 décembre 2021 nos lotos et les 19 et 20 juin 2021 nos tournois enfants et adultes.

Nous voulions remercier la Mairie pour la subvention obtenue, les membres du bureau et vous, parents et joueurs, de la confiance que vous nous porter.

Portez-vous bien, au plaisir de vous revoir aux abords du terrain de foot.

L'équipe du FC-MAY

#### **CLUB DE LA DÉTENTE**

Nous espérons que vous allez tous bien malgré cette triste période. Nous savons à quel point nos petites réunions hebdomadaires nous manquent. Que vous dire ? Nous aurions aimé vous annoncer une reprise des activités du Club au mois de janvier mais malheureusement la situation actuelle ne nous permet pas de nous prononcer pour l'instant.

Heureusement, notre sortie au spectacle "Holliday on Ice" fin février, juste avant le confinement a été bien appréciée des participants. Pour les sorties 2021, nous restons dans l'expectative et nous en déciderons ensemble dès la reprise de nos activités.

Nous avons tout de même prévu quelques manifestations en 2021 et déjà retenu quelques dates :

Dimanche 14 mars 2021 : LOTO Dimanche 26 septembre 2021 : LOTO

Dimanche 21 novembre 2021 : repas annuel du Club

Restons confiants, prenez soin de vous, soyez prudents et le Club aura le plaisir de vous accueillir à nouveau chaque jeudi dans la salle des Associations de May pour des après-midi récréatifs.

#### **UN PETIT COIN D'ARTISTES**



Gardons le sourire ! Gardons espoir ! Restons positifs !!! Malgré une fin d'année scolaire frustrante, une reprise chaotique et un arrêt brutal, l'association "Un petit coin d'artistes" ne lâche rien...

Puisque nous ne pouvons plus nous rencontrer (pour l'instant !), nous expérimentons le théâtre virtuel. C'est en visio conférence que nous assurons nos ateliers, et ça se passe plutôt très bien. Entre jeux pour les ados et rires pour les adultes, nos visios, si nécessaires, sont joyeuses et nous permettent de garder cet indispensable lien...

Dés que nous le pourrons, nous continuerons d'avancer afin de vous présenter nos spectacles de fin d'année.

Au mois de juin, les adultes vous présenteront "Bibiche", sa famille, ses amis (ou pas...) et les autres! Dans une comédie drôle et dynamique. Quant aux ados... Surprise...

Gardez le sourire, gardez espoir, restez positifs et surtout prenez soin de vous !!!

#### **UN PEU D'HISTOIRE**

#### LA LÉGENDE DE SAINT-FARON



L'an dernier alors que j'assistais au concert des chants de Noël donné dans l'église de May, j'ai pris le temps d'admirer les vitraux. Et malgré le fait que je les avais déjà vus, et photographiés, je me suis aperçue que certains avaient une inscription au bas du vitrail : Sainte Geneviève, Sainte Céline, Saint Pathus et Saint Faron. Rappelonsle, notre église se nomme Notre-Dame de l'Assomption. Cela signifie, qu'il y a des siècles de cela, le village a été placé sous la protection de la Vierge Marie. Autrefois d'ailleurs la fête patronale se faisait le 15 août mais cette date coïncidait avec la moisson, il fut donc décidé de décaler les festivités au troisième dimanche de septembre.

Bref, sur les vitraux on aurait pu s'attendre à y lire le nom des apôtres les plus célèbres de la religion catholique. Mais ce n'est pas le cas. Par contre, ces noms m'ont tout de même interpellée. En effet, autour de nous des établissements portent, leurs noms. Institut Sainte-Céline à La Ferté-sous-Jouarre et l'école Sainte-Geneviève à Meaux. Sans oublier Saint-Pathus et Saint-Faron, ces noms-là vous évoquent forcément un lieu autour de May. De ce fait, j'ai cherché quel était le lien entre ces Saints et Saintes, et notre territoire, le Multien et la Brie. C'est ainsi que j'ai trouvé la légende de Saint Faron que je vous fais partager aujourd'hui.

« Il était une fois, au VII° siècle, vivait en terre de Brie, Saint Faron ou Burgondofare, c'est-à-dire "le Bourguignon". Vers 670, Saint Faron devint évêque de Meaux, il enrichit son église par des donations de biens, érigea des paroisses et favorisa les monastères. Selon la légende, un jeune Irlandais, nommé Saint Fiacre, vint vivre en ermite à Meaux, sur les terres de l'évêque Saint Faron. L'ermite Saint Fiacre, fabriquait des fromages pour les pauvres.

Un jour, Saint Faron commanda à Saint Fiacre un fromage de Brie surnommé « le Roi des fromages, le fromage des

Gendarmerie Nationale

Rois », seulement réservé aux notables de la ville. Au même instant, une malédiction frappa les vaches du pays meldois, qui furent rapidement privées de la moindre goutte de lait.

Saint Faron rompit le sort en partageant le dernier fromage "des nobles" avec les miséreux de la fromagerie : en effet, à mesure que sur son ordre, Saint Fiacre entamait la chair moelleuse, le fromage s'était mit à abonder, comme par enchantement. Saint Fiacre et Saint Faron comprirent alors que le fromage de Brie devait exister pour tous sans distinction. Saint Fiacre continua d'offrir son délicieux fromage, redonnant force et joie de vivre à toute personne qui le goûtait. Magie, Grâce divine ? Selon les anciens, Saint Fiacre accordait une attention secrète et rigoureuse à la fabrication de ses fromages. L'évêque Saint Faron, décida de lui accorder une parcelle de terrain, le proclama Saint Patron de Brie et fit de l'ermitage, une abbaye.

Et la renommée de l'abbaye devint telle, qu'on ne tarda pas à la rebaptiser "Fromagerie de Meaux Saint-Faron". Ainsi était né le Brie de Meaux Saint-Faron, symbole d'égalité avant même que l'homme soupçonnât que cela fut possible. Cette légende se raconte dans les chaumières et chacun sait que tant qu'elle vivra, dans chaque fromage de la fromagerie de Meaux Saint-Faron, l'esprit de Saint Fiacre demeurera. »

J'espère que cette légende, parmi tant d'autres vous a plu. Pour ma part je ne retiendrai qu'une chose : nos anciens ont choisi de mettre notre village sous la protection du patron du fromage, (bon ok c'était aussi l'évêque de Meaux); serait-ce là un signe pour nous dire que les Mahouyots étaient déjà des épicuriens ?

Dans un passé pas si lointain, les Mahouyots étaient réputés pour savoir faire la fête, alors on pourrait peut-être inventer une nouvelle fête traditionnelle : "la fête du Brie de May". Enfin, uniquement lorsque la malédiction qui paralyse nos vies, ne sera plus qu'un vilain cauchemar...

En attendant nos retrouvailles, dans la cour de l'école ou à la salle des fêtes, prenez soin de vous et de vos proches.

A bientôt. Virginie Guesdon

Source principale :

https://sites.google.com/site/association from a gesme die vaux/histoire-dest-far on-meaux

#### **NUMÉROS UTILES**

- Gendarmerie Nationale	1 /
- Pompiers	18
- SAMU	15
- SAUR (dépannage 24 h/24)	01 77 78 80 08
- ENEDIS	09 726 750 77
- Trésor Public de Meaux	01 64 35 21 46
- Groupe Hospitalier Est Francilien	01 64 77 64 77
- Sous-préfecture de Meaux	01 60 09 83 77
- Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq	01 60 61 55 00
- Déchetterie d'Ocquerre	01 60 61 27 00
- SMITOM du Nord Seine-et-Marne (Monthyon)	01 60 44 40 03
- Marne et Morin (dépôt de Lizy-sur-Ourcq)	01 60 61 26 40
- Taxi	06 07 15 72 80



**Directeur de la publication :** Gilles Colmant - **Réalisation :** Commission Communication - **Tirage :** 360 exemplaires **Dépôt légal de parution :** Regards sur May - 77145 MAY-EN-MULTIEN - Tél. : 01 60 01 74 98

Courriel: mairie.may-en-multien@laposte.net